

Une protection d'assurance invalidité taillée sur mesure

canada *vie*

Il n'est pas toujours facile de sélectionner la bonne protection d'assurance invalidité pour vos clients. Cette tâche ne devrait pourtant pas être si complexe. Nous vous présentons ci-après quelques suggestions d'avenants pour vous aider. Cela dit, vous avez toute la latitude voulue pour personnaliser l'assurance afin qu'elle réponde aux besoins de vos clients tout en respectant leur budget.

Âges à l'établissement

De 18 à 60 ans : période d'indemnisation de 24 mois ou période d'indemnisation jusqu'à l'âge de 65 ans

De 18 à 55 ans : période d'indemnisation de 60 ou de 120 mois

Âges à l'établissement de la prime échelonnée

De 18 à 45 ans

Périodes d'attente

30, 60, 90, 120, 180, 365 et 730 jours

Périodes d'indemnisation

24, 60, 120 mois et jusqu'à l'âge de 65 ans

Définition d'invalidité totale

Pendant les 24 premiers mois, l'assuré n'est pas en mesure d'accomplir les tâches essentielles liées à sa profession habituelle et il n'occupe pas une autre activité professionnelle rémunératrice. Par la suite, il n'est pas en mesure d'occuper toute activité professionnelle rémunératrice.

B

A

2A

3A

4A

De 18 à 55 ans

4 000 \$

6 000 \$

8 000 \$

15 000 \$

25 000 \$

De 56 à 60 ans

3 000 \$

4 000 \$

5 000 \$

8 000 \$

12 000 \$

Classes professionnelles

Limites à l'établissement
(minimum de 500 \$ par mois)

Avenants d'assurance invalidité suggérés pour :

Professionnels / dirigeants d'entreprise

exemples : médecins, avocats, programmeurs, directeurs d'affaires, cadres dirigeants

- Avenant Propre profession
- Avenant Invalidité résiduelle
- Avenant Option d'assurabilité future
- Avenant Coût de la vie (maximum de 8 % par année)
- Avenant Remboursement de la prime (50 %)

Employés / personnel de soutien

exemples : enseignants, gérants d'immeubles, techniciens en informatique, électriciens, plombiers, fermiers

- Avenant Prolongation de la période de profession habituelle
- Avenant Invalidité partielle prolongée
- Avenant Coût de la vie (maximum de 3 % par année)
- Avenant Option d'assurabilité future



Est-il possible de changer les options du régime?

Oui. Notre protection d'assurance invalidité peut être personnalisée en fonction des besoins de chacun.

Puis-je choisir une protection d'assurance invalidité de base, sans avenants facultatifs?

Oui. Tous nos régimes d'assurance invalidité peuvent être personnalisés, ce qui signifie que vous pouvez augmenter le nombre d'avenants facultatifs.

Quelle est la différence entre le régime non résiliable que vous offrez et les régimes à renouvellement garanti des autres compagnies d'assurance?

La police Protection Niveau de vie de la Canada Vie est non résiliable avant l'âge de 65 ans. Après l'établissement, elle ne peut pas être annulée ni modifiée, et la Canada Vie ne peut pas augmenter la prime avant que l'assuré n'ait atteint l'âge de 65 ans (à l'exception de l'avenant Professionnels de la santé), et ce, tant que la prime est acquittée à la date d'exigibilité. Cela correspond à la période de non-résiliation.



Après 65 ans, le renouvellement du régime est conditionnel. Cela signifie que l'assurance modifiée peut être renouvelée sur une base annuelle, mais seulement si l'assuré n'est pas invalide et continue de travailler à temps plein*.

Dans le cas de certains contrats à renouvellement garanti, l'assureur pourrait majorer la prime à la date de renouvellement. Ainsi, la prime pourrait augmenter pendant toute la durée de la police.

* L'assuré doit travailler au moins 30 heures par semaine à longueur d'année pour être considéré comme étant à temps plein.

canada **vie**

Rendez-vous au canadavie.com

  @CanadaVie  @Canada_vie

 @CanadaVie

Pour de plus amples renseignements au sujet de la Canada Vie et de ses produits, visitez le RéseauRep^{MC} de la Canada Vie (<http://repnet1.canadalife.com>). Si vous le préférez, vous pouvez aussi communiquer avec votre AGD, votre bureau local ou le centre de solutions de produits de la Canada Vie le plus près de chez vous.

Colombie-Britannique..... 1 800 663-0413
Région du centre-ouest 1 888 578-8083
RGT/Ontario..... 1 877 594-1100
Québec / provinces
de l'Atlantique 1 800 313-2213